

- 1. Message from the President
2. Guest Editorial - Emmanuelle Jouannet
3. 2013 Membership
4. 2013 Amsterdam Research Forum
5. The ESIL Conference Paper Series on SSRN: New Papers!
6. Interest Groups: Growth and Expansion

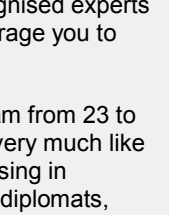
Editorial Board
Massimo Iovane (Napoli) and Geir Ulstein (Oslo)

Having difficulties reading this page? Click here to read the newsletter in PDF format.
Vous rencontrez des difficultés pour lire cette page? Veuillez cliquer ici pour lire la newsletter en format PDF.

1. Message from the President

Dear ESIL Members,

Allow me first of all to extend my best wishes to you for 2013. To borrow the words of the UN General Assembly in its Declaration of the High-Level Meeting of the General Assembly on the Rule of Law at the National and International Levels (24 September 2012), let us remind ourselves that: "our collective response to the challenges and opportunities arising from the many complex political, social and economic transformations before us must be guided by the rule of law".



As you all know, ESIL is a dynamic network of researchers and practitioners in international law. Since 2004, we have strived to build the Society as a forum for the exchange and promotion of new ideas. The events that the Society organises evidence the diversity of thought in Europe and elsewhere.

The Society exists by virtue of its members and comprises a rich mix of academic excellence, ideas and initiatives as well as experience. Alongside Research Forums and Biennial Conferences, the Board has developed new activities, such as ESIL Reflections on topics of legal theory and the practice of international law, or ESIL Lectures given by recognised experts of international law and which are posted on the website of ESIL. We also encourage you to give us other ideas that the Society may initiate.

The next event organised by ESIL is the Research Forum to be held in Amsterdam from 23 to 25 May 2013. It will focus on the theme of international law professions. I would very much like to meet you there and exchange ideas on our responsibilities as lawyers specialising in international law. This is an issue that affects us all. Whether we are academics, diplomats, practitioners, judges, arbitrators or counsel, we play an important role in our country, in Europe and in the world. It is important to reflect upon and question our contribution. I urge you to register as soon as you can for the Forum.

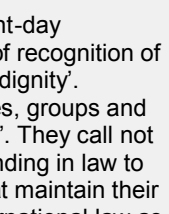
Can I also remind you to renew your subscription to ESIL and to encourage other academics, experts and practitioners that you know to become members of the Society. ESIL members are also its ambassadors. We need your help to expand the network of ESIL. I look forward to reading or meeting you in the near future.

Laurence Boisson de Chazournes
President of the European Society of International Law (ESIL)

2. Guest Editorial

The emergence of an international law of recognition

Emmanuelle Jouannet (Ecole de droit de la Sorbonne)



As I have recently endeavoured to show (Qu'est-ce qu'une société internationale juste ? Le droit international entre développement et reconnaissance, Pedone, 2011), there is currently in the international arena a peculiarly strong demand for recognition. It is inappropriately taking the shape of an international social phenomenon of the same kind as that engendered by expectations about development.

For conclusive evidence of this, one need only consider the claims that have come thicker and faster in the last two decades from all sides: various social groups such as minorities, indigenous peoples, women, homosexuals and, more disconcertingly still, even certain states have all signalled they wish to secure full recognition internationally for what it is that makes for their equal dignity but also for their specific identity, and by the same token to end the intolerable acts of stigmatization and marginalization to which they consider themselves subject. While this need for recognition may be related to expectations about development, it is on a separate plane from them, since demands for recognition relate to respect for everyone's identities and cultures. In other words, the issue is no longer about how to correct differences in socio-economic circumstances among states; it is about cultural and symbolic representations and the means by which to restore the value of spurned identities or dominated cultures.

Thus, in an increasingly complex, post-Cold War, international society that is criss-crossed by multiple calls for the recognition of identities and cultures, a new branch of international law has emerged—that of recognition. This branch is not framed as such internationally but even so it is no less clearly there in the offing, in my opinion, both in the many claims about identity and culture made in the language of law and in the various legal solutions held out by international law, all of which converge clearly in this direction. And so, this branch of law should be seen for what it is and we should speak of international recognition law to describe a set of legal institutions, discourses, practices and principles that had not previously been sufficiently theorized and brought together, although they have the same subject matter, which places them apart from others in that the subject matter arises specifically from the need for recognition. Without being able to develop on them here, we can cite the examples of the rights of minorities, the rights of indigenous peoples, of protection of cultural diversity, or reparation for historical crimes, or cultural rights.

But it must be made clear what is involved in this need for recognition that present-day international law attempts to answer. There is a difference with the first process of recognition of the Other to which decolonization led and which was based on a policy of 'equal dignity'. Henceforth, as Alain Touraine so evocatively expressed it, peoples but also states, groups and minorities wish to be recognized by international law as being 'equal but different'. They call not just for legal equality, as the decolonized nations did, which grants the same standing in law to all despite their differences, but for the legal recognition of certain differences that maintain their distinctiveness. In other words, they no longer settle for being recognized by international law as mere equals, with the equal rights implied thereby; but they want to be respected as being different, as belonging to cultures or groups that are themselves recognized as specific and that form the basis of their identity. This may imply potentially different rights. Accordingly, it should be added, the measures adopted are not provisional rules, as in development law, which are generally based on a difference in circumstances among states and are designed to bring about some degree of equalization of conditions but which, if attained, would entail their disappearance; the provisions are designed instead to enshrine differences permanently. In the light of these distinctions, it is realized that this new form of recognition involves an entirely different representation of identity. It is no longer a shared identity via an equal standing that is claimed but a specific identity, meaning that states, peoples, groups or individuals consider themselves to be authentically unique. And where once the postcolonial international law of the Cold War era was still based exclusively on the abstract liberal principles of formal equality and equal rights, post-Cold War international law is less abstract and is progressively endorsing an international policy of recognition based on the right to be different and the right to protect one's cultural identity.

3. 2013 Membership

If you haven't already done so, please remember to pay your membership fees for 2013.

The fees are:

- ESIL Patron = 500€
- Regular Member = 115€
- Regular Member for 5 years (2013 – 2017) = 500€
- Retired Member = 85€
- Student Member = 60€

The 5-year option is increasingly popular with members; pay now and you don't need to think about fees again until 2018.

Please fill in the online Membership Registration Form so that we have your current contact details on file and your choice about the optional subscription to the European Journal of International Law: http://www.eui.eu/AEL/Online/ESIL/esil-subscription.jsp

Payment options are explained when you submit the form. You can pay by sending a fax, or by using the online payment system, or by bank transfer.

If you have any problems at all, please feel free to contact Joyce Davies, ESIL Administrative Director: esil.secretariat@eui.eu

4. 2013 Amsterdam Research Forum

Online registration for the 5th ESIL Research Forum 2013, "International Law as a Profession" (Amsterdam, 23-25 May 2013) is now open. We look forward to seeing many ESIL members at the event. Places are limited so, if you are planning to attend, register now to avoid disappointment.

The preliminary programme is online on the conference website. Following the Call for Papers and Panels, the selection of speakers for the various panels is almost complete and the full programme will be online very soon. ESIL members will be informed when the full programme is available.

5. The ESIL Conference Paper Series on SSRN: New Papers!

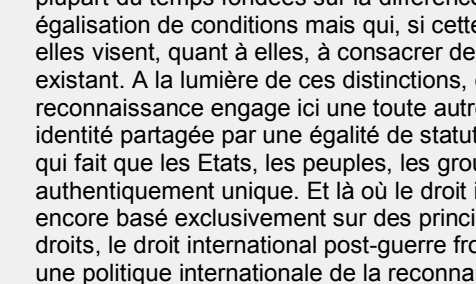
We are happy to share the news that the second edition of ESIL's Conference Paper Series is now out on SSRN. It contains sixteen papers from the Biennial Conference in September – revised after the conference and selected in a peer-review process. Five of the papers are in French, eleven in English, and they cover a broad range of issues related to the main conference theme, 'Regionalism and International Law'. Top downloads in the early days are Louise Fawcett's paper on 'The History and Concept of Regionalism' and Philippa Webb's on 'Regional Challenges to the Law of State Immunity'. But whether you're interested in the African Union's security policies, regional approaches to climate change, delimitation processes in the Arctic seabed, the extraterritorial application of the European Convention on Human Rights, or the relationship of regionalism and global constitutionalism (and much more!) – you will find something interesting to read. The papers are available at http://papers.ssrn.com/sol3/JEL-JOUR_Results.cfm?form_name=journalbrowse&journal_id=2153224

Nico Krisch, Mario Prost, Anne van Aaken (the editorial team)

6. Interest Groups: Growth and Expansion

ESIL is growing, and in part this is thanks to its dynamic Interest Groups. There are now nine of them – the last two years have seen the creation of four new groups: on Business and Human Rights, on International Bio Law, on the EU as a Global Actor, and on the Law of the Sea. Some of these groups are still small, while some of the older groups now count more than one hundred members (all are happy about new members, though!). In 2012, ESIL IGs have undertaken an impressive range of activities, going well beyond what the Society would otherwise be able to do. All groups held workshops at the Biennial Conference in Valencia in September, on topics ranging from universalism and particularism and the place of revolutions in international law to implications of the sovereign debt crisis, the concept of sustainable development and an assessment of thirty years of the UN Convention on the Law of the Sea. Some groups have also organised other events: the IG on Feminism and International Law held a panel at the periphery conference in Cairo in February, and the IG on International Legal Theory held a joint workshop with its counterpart at the American Society of International Law in Cambridge in late September. Some groups have even brought out own publications: the IG on theory with a symposium on 'Ruptures in International Law' in the German Law Journal; the IG on International Environmental Law with a symposium on 'Fairness in International Environmental Law' in the Leiden Journal of International Law, both growing out of events of these groups held in previous years. Overall, this is a truly remarkable array of activities, and we very much hope (and trust) that the IGs will continue on this path in the future. Many groups are planning events at the ESIL Research Forum in Amsterdam in May 2013: the IG on International Economic Law, for example, plans a workshop on 'International Economic Law and Factor Mobility', and three groups have submitted panel proposals for the main conference – on arbitration, on 'International Humanitarian Law as Profession', and on 'International Environmental Lawyers Situated'. Moreover, the IG on environmental law plans to hold a joint workshop with the environmental law group of ASIL, and the IG on feminism is preparing a workshop on violence against women. We hope many members will contribute to and attend these events – and will join the existing groups and create new ones. There is an initiative already underway to establish a group on refugee and migration law, and there are existing many other fields in which many members have a common interest. More information on the IGs – and on how to create new ones – is at http://www.esil-sedi.eu/node/23 (in English) and at http://www.esil-sedi.eu/fr/node/24 (in French).

Nico Krisch, Interest Group Coordinator



Routledge are celebrating the launch of their online 2013 catalogues by offering ESIL members 20% off books bought through www.routledge.com. Visit http://www.routledge.com/u/ESIL/ to browse the catalogues – and use the code RESIL13 at the online checkout to get your discount. This offer ends on the 31/3/2013.

Routledge célèbre le lancement de ses catalogues en ligne pour 2013 en offrant aux membres de la SEDI une réduction de 20% sur les livres achetés sur www.routledge.com. Rendez-vous sur http://www.routledge.com/u/ESIL/ pour consulter les catalogues en ligne. Utilisez le code RESIL13 lors du paiement en ligne pour bénéficier de la réduction. Cette offre se termine le 31 mars 2013.

- 1. Message de la Présidente
2. Editorial de l'invité - Emmanuelle Jouannet
3. Adhésions 2013
4. La Conférence de Recherche - Amsterdam 2013
5. Forum de Recherche - Amsterdam 2013
6. Groupes de réflexion: croissance et développement

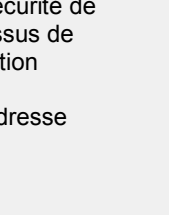
Comité éditorial: Massimo Iovane (Naples) et Geir Ulstein (Oslo)

Having difficulties reading this page? Click here to read the newsletter in PDF format.
Vous rencontrez des difficultés pour lire cette page? Veuillez cliquer ici pour lire la newsletter en format PDF.

1. Message de la Présidente

Chers membres de la SEDI,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter une heureuse année 2013. Faisons-nous les mots de l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa Déclaration de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international (24 septembre 2012), dans laquelle il est proclamé que « l'état de droit doit guider notre action collective devant les difficultés et les perspectives découlant des nombreuses et complexes mutations d'ordre politique, social et économique ».



Comme vous le savez tous, la SEDI est un réseau très dynamique de chercheurs et praticiens en droit international. Depuis 2004, nous nous efforçons de construire la Société comme lieu destiné à échanger ainsi que promouvoir de nouvelles idées. Les événements que la Société organise, sont témoins de la diversité de pensée en Europe et ailleurs.

La Société existe avant tout par ses membres. Ils la nourrissent de leur excellence universitaire, de leurs idées et de leurs initiatives ainsi que de leur expérience. Aux côtés des Forums de Recherche et des Conférences Biennales, les Conseils a développé de nouvelles activités, que ce soit les ESIL Reflections portant sur le sujet de théorie du droit et de la pratique du droit international, ou les ESIL Lectures données par des spécialistes reconnus du droit international et qui sont postées sur le site de la SEDI. Nous vous encourageons à nous faire part d'autres idées que la Société pourrait initier.

Le prochain événement organisé par la SEDI est le Forum de Recherche qui aura lieu à Amsterdam du 23 au 25 mai 2013. Il portera sur le thème des professions du droit international. Je serai contente de vous y retrouver et échanger avec vous sur nos responsabilités en tant que juristes spécialisés en droit international. C'est une question importante pour nous, quel que soit notre statut. Que nous soyons universitaire, diplomate, praticien, juge, arbitre ou avocat, nous jouons un rôle important dans nos pays, en Europe et dans le monde. Il est important d'y réfléchir et nous interroger sur notre contribution. Je vous incite à vous inscrire aussi vite que vous le pouvez sur le Forum.

Puis-je également vous rappeler de renouveler votre inscription à la SEDI ainsi que d'encourager les universitaires, experts et praticiens que vous connaissez à devenir membres de la SEDI. Les membres de la SEDI sont aussi ses ambassadeurs. Nous avons besoin de votre collaboration pour agrandir le réseau de la SEDI.

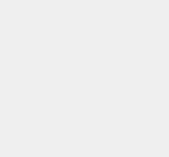
Au plaisir de vous lire ou de vous rencontrer bientôt,

Laurence Boisson de Chazournes
Présidente de la Société Européenne de Droit International (SEDI)

2. L'editorial de l'invité

L'émergence d'un droit international de la reconnaissance

Emmanuelle Jouannet (Ecole de droit de la Sorbonne)



Comme j'ai dernièrement tenté de le montrer (Qu'est-ce qu'une société internationale juste ? Le droit international entre développement et reconnaissance, Pedone, 2011), il existe aujourd'hui au plan international une demande de reconnaissance singulièrement forte qui prend insensiblement l'allure d'un phénomène social international de même nature que celui généré par les attentes de développement.

Il n'est pour s'en convaincre que de considérer les multiples revendications qui se sont exprimées de façon accélérée depuis deux décennies en ce domaine et qui proviennent de tous bords : divers groupes sociaux comme, par exemple, les minorités, les peuples autochtones, les femmes, les homosexuels ou encore, et c'est sans doute l'aspect le plus déconcertant, certains Etats eux-mêmes, ont manifesté leur souhait de faire reconnaître pleinement au niveau international ce qui fait leur identité réelle mais aussi leur identité spécifique, et corrélativement de mettre fin aux actes insupportables de stigmatisation ou de marginalisation dont ils se considèrent être l'objet. Alors même qu'il peut leur être lié, ce besoin de reconnaissance se situe sur un tout autre plan que les attentes en matière de développement car les revendications de reconnaissance portent sur le respect des identités et des cultures de chacun. Autrement dit, on ne s'interroge plus sur la façon de remédier aux différences de condition socio-économique des Etats mais sur les représentations culturelles et symboliques dans lesquelles ils évoluent et sur les moyens susceptibles de revaloriser les identités méprisées ou les cultures dominées.

C'est ainsi que, dans une société internationale post-guerre froide de plus en plus complexe et de moins en moins stable, qui est traversée de demandes multiples de reconnaissance des identités et des cultures, a émergé une nouvelle branche du droit international qui est celle de la reconnaissance. Elle n'est pas formulée comme telle au niveau international mais elle n'en est pas moins clairement présente, selon moi, à la fois dans les multiples revendications juridiques et culturelles formulées dans le langage du droit et dans les différentes solutions juridiques offertes par le droit international qui convergent toutes pareillement et clairement en ce sens. Dès lors, il convient de l'identifier pour ce qu'elle est et de s'autoriser à parler d'un droit international de la reconnaissance pour décrire un ensemble d'institutions, de discours, de pratiques et principes juridiques qui jusque-là n'avaient pas été suffisamment théorisés et regroupés ensemble, alors qu'ils ont le même objet qui les distingue des autres en ce qu'il ressort précisément au besoin de reconnaissance. Sans pouvoir les développer ici, on citera en particulier les exemples du droit des minorités, du droit des peuples autochtones, de la protection de la diversité culturelle, de la réparation des crimes historiques ou encore des droits culturels.

Encore faut-il bien préciser en quoi consiste plus précisément ce besoin de la reconnaissance auquel le droit international actuel tente ainsi de répondre car il se différencie du premier processus de reconnaissance de l'Autre auquel avait conduit la décolonisation et qui était fondé sur une politique d' « égale dignité ». Dèsormais en effet, et pour reprendre une formulation très suggestive d'Alain Touraine, les peuples mais aussi les Etats, les groupes et les individus veulent être reconnus par le droit international comme étant « égaux mais différents ». Ils ne revendiquent pas seulement, comme le faisaient les Etats décolonisés, une égalité juridique qui accorde un même statut juridique à tous malgré les différences, mais la reconnaissance juridique de certaines différences qui préservent justement leur différence ; autrement dit, ce qui implique des droits égaux, mais à être respectés en tant que différents, en tant qu'appartenant à une culture ou à un groupe qui sont eux-mêmes reconnus comme étant singuliers et qui fondent leur identité - ce qui peut impliquer cette fois-ci des droits pouvant être différents. En vertu de quoi, faut-il encore ajouter, et inversement au droit relatif au développement, les dispositions adoptées n'ont pas la nature provisoire des règles du développement qui sont la plupart du temps fondées sur la différence de situation entre Etats afin d'arriver à une certaine égalisation de conditions mais qui, si cette dernière était atteinte, les feraient disparaître, et elles visent, quant à elles, à consacrer de manière permanente et définitive les différences existantes. A la lumière de ces distinctions, on réalise enfin de l'identité car ce n'est plus une identité partagée par une égalité de statut à laquelle on prétend, mais une identité spécifique qui fait que les Etats, les peuples, les groupes ou les individus se considèrent comme authentiquement unique. Et là où le droit international postcolonial de la guerre froide était encore basé exclusivement sur des principes internationaux abstraits d'égalité formelle et d'égalité de droits, le droit international post-guerre froide se fait moins abstrait et entérine progressivement une politique internationale de la reconnaissance basée sur le droit à la différence et le droit à préserver son identité culturelle.

3. Adhésions 2013

Si vous ne l'avez pas encore fait, n'oubliez pas de payer vos droits d'adhésion pour l'année 2013.

Montants des droits d'adhésion :

- Bienfaiteur de la SEDI = 500€
- Membre régulier = 115€
- Membre régulier pour 5 ans (2013 -2017) = 500€
- Membre retraité = 85€
- Membre étudiant = 60€

L'option d'adhésion pour 5 ans est de plus en plus appréciée. Vous pouvez payer maintenant et ne plus y penser jusqu'en 2018.

Nous vous invitons à remplir le formulaire d'adhésion en ligne afin de nous indiquer vos coordonnées actuelles et pour nous faire part de votre choix concernant l'abonnement optionnel au European Journal of International Law) : http://www.eui.eu/AEL/Online/ESIL/esil-subscription.fr.jsp

Les différentes options de paiement sont expliquées dans le formulaire d'adhésion. Vous avez la possibilité de payer par fax, en utilisant notre système de paiement en ligne, ou par virement bancaire.

Si vous avez des questions concernant le formulaire d'adhésion ou le paiement des droits d'adhésion, n'hésitez pas à prendre contact avec Joyce Davies, Directrice administrative de la SEDI : esil.secretariat@eui.eu

4. Forum de Recherche - Amsterdam 2013

L'inscription en ligne au 5ème Forum de Recherche sur les "Professions du droit international" (Amsterdam, 23 - 25 mai 2013) est ouverte. Nous nous réjouissons de vous voir nombreux à cet événement. Le nombre de places étant limité, il est recommandé de s'inscrire dès que possible.

Le programme provisoire est disponible sur le site du Forum. Suite à l'appel à contribution et la proposition de panels, la sélection des orateurs pour les différents panels est presque terminée et le programme intégral sera bientôt publié en ligne. Les membres de la SEDI seront informés dès que le programme définitif sera disponible.

5. La 'Conference Paper Series' de la SEDI: Publication de nouveaux articles!

Nous sommes heureux de vous informer que la deuxième édition de la « Conférence Paper Series » est maintenant disponible sur SSRN. Elle comprend seize exposés présentés lors de la Conférence biennale de septembre, révisés après la conférence et sélectionnés suite à une évaluation par les pairs. Cinq de ses articles sont en français et onze en anglais. Ils portent sur un vaste éventail de sujets liés au thème principal de la Conférence, à savoir « Régionalisme et droit international ». Pour l'instant, les articles les plus téléchargés sont celui de Louise Fawcett « The History and Concept of Regionalism » et celui de Philippa Webb « Regional Challenges to the Law of State Immunity ». Toutefois, vous trouverez également des articles intéressants à lire, si votre intérêt se porte sur d'autres thématiques, telles que la politique de sécurité de l'Union africaine, les approches régionales du changement climatique, les processus de délimitation du fond marin en Arctique, l'application extraterritoriale de la Convention européenne des droits de l'homme ou encore la relation entre régionalisme et constitutionalisme global (et bien davantage !). Les articles sont disponibles à l'adresse suivante : http://papers.ssrn.com/sol3/JEL-JOUR_Results.cfm?form_name=journalbrowse&journal_id=2153224

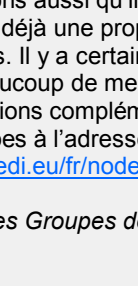
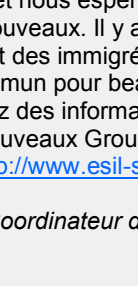
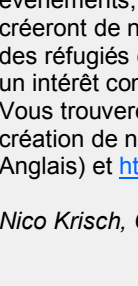
Bonne lecture !
Nico Krisch, Mario Prost, Anne van Aaken (le Comité éditorial)

6. Groupes de réflexion: croissance et développement

La SEDI se développe et cela est dû en bonne partie au dynamisme de ses Groupes de réflexion. Aujourd'hui, on en compte neuf – et quatre d'entre eux ont été créés au cours des deux dernières années : 1) sur le Droit de la Mer ; 2) sur les Entreprises internationales et les droits de l'Homme ; 3) sur l'EU comme acteur global ; 4) sur le Biodroit international. Certains de ses Groupes ne comptent encore qu'un nombre restreint de membres, alors que les plus anciens comptent aujourd'hui plus d'une centaine (et, bien entendu, tout nouveau membre sera le bienvenu). En 2012, les Groupes de réflexion de la SEDI ont accompli un nombre important d'activités dépassant de beaucoup les possibilités ordinaires de la Société. Lors de la Conférence biennale de Valence en septembre 2012, tous les Groupes ont organisé des tables rondes abordant des sujets tels que l'universalisme et le particularisme en droit international, le rôle des révolutions en droit international, les implications de la crise de la dette souveraine, la notion de développement durable et l'évaluation de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer trente ans après son adoption. Des ateliers ont été mis en place par certains Groupes de réflexion à l'occasion d'autres conférences internationales. Le Groupe de réflexion sur le Féminisme et le droit international a organisé un workshop au cours de la conférence sur les périphéries qui s'est tenue au Caire en février dernier. Par ailleurs, le Groupe de réflexion sur la Théorie du droit a organisé un colloque en partenariat avec l'American Society of International Law à Cambridge à la fin du mois de septembre 2012. Les résultats des colloques et séminaires de recherche mis en place par les Groupes de réflexion ont même parfois été publiés. Le Groupe de réflexion sur la Théorie du droit a publié dans le German Law Journal les actes de son colloque « The Ruptures in International Law » qui a eu lieu à Cambridge en septembre 2010 ; d'autre part, les contributions au symposium « Fairness in International Environmental Law » organisé par le Groupe de réflexion sur le Droit international de l'environnement ont paru dans le volume 25 (2012) du Leiden Journal of International Law. Dans l'ensemble, il s'agit d'une gamme d'activités tout à fait remarquables et nous espérons vivement que les Groupes de réflexion continueront sur cette voie. De nombreux Groupes projettent de nouvelles rencontres à l'occasion du Forum de Recherche d'Amsterdam prévu en mai 2013. Le Groupe de réflexion sur le Droit international économique, par exemple, prévoit d'organiser un atelier sur « Le Droit international économique et le facteur de mobilité » ; trois Groupes ont proposé des tables rondes s'intégrant dans la Conférence principale : notamment sur l'arbitrage, sur « Les Professions du droit international » et sur « Les Juristes spécialistes en droit international de l'environnement ». En outre, le Groupe de réflexion sur le Droit de l'environnement a l'intention d'organiser une table ronde conjointement avec son entité homologue à l'American Society of International Law, tandis que le Groupe de réflexion sur le Féminisme et le droit international a annoncé la préparation d'un atelier sur la violence contre les femmes. Nous espérons que de nombreux membres pourront contribuer et participer à ces événements, et nous espérons aussi qu'ils adhéreront aux Groupes existants ou bien en créeront de nouveaux. Il y a déjà une proposition pour la constitution d'un Groupe sur les droits des réfugiés et des immigrés. Il y a certainement bien d'autres domaines qui peuvent présenter un intérêt commun pour beaucoup de membres.

Vous trouverez des informations complémentaires concernant les Groupes de réflexion et la création de nouveaux Groupes à l'adresse suivante : http://www.esil-sedi.eu/node/23 (en Anglais) et http://www.esil-sedi.eu/fr/node/24 (en Français).

Nico Krisch, Coordinateur des Groupes de réflexion



ESIL Secretariat:
Academy of European Law, European University Institute
Villa Schifanoia, Via Bocaccio 121, 501 33 Firenze, Italy
Tel: +39 055 4685 512
Fax: +39 055 4685 517
E-mail: esil.secretariat@eui.eu
Website: http://www.esil-sedi.eu